

DIRECTION OPERATIONNELLE DE CHLEF  
SOUS DIRECTION TECHNIQUE  
DÉPARTEMENT RESEAU TRANSPORT  
Réf : AT/DO 02/SDT/DRT/292/2022

Chlef le ,26/05/2022

A

**Monsieur ETB MANSOUR OUAHCHIA Nabil**

**Sise à : Rue Kelwaz RDC bâtiment B N°14/02 Ain Defla**

**Objet: Deuxième Mise en demeure.**

- \* Contrat N°:13/2022 du 02/03/2021
- \* B.C.N° :220062 du 02/03/2022
- \* ODS N°: 76/2022 du 09/05/2022

En dépit de la première mise en demeure qui vous à été adresser en date du 17/05/2022 concernant le retard de démarrage des travaux de réalisation de la nouvelle liaison en fibre optique « Liaison URAD Oued Sly - MSAN Boulefrad » contrat cité en objet , sans aucune justification de votre part , je vous met en demeure pour la deuxième fois avant la résiliation de vous rapprocher de notre direction/Département réseau de transport sous huitaine pour notifier l'ODS de démarrage des travaux en question.

Faute de quoi, nous serons dans l'obligation de procéder à la résiliation unilatérale aux torts exclusifs de votre contrat N°13, consigné en date du 02/03/2022, et ce en application des clauses du contrat (Article 38).



Directeur Opérationnel  
des Télécommunications de Chlef  
Signé: Rvadh OUAZANE